



LIMINAIRE FO AU CSE SIEGE 9 SEPTEMBRE 2020

3 LICENCIEMENTS ET UN BLÂME

Clémentine Sarlat, une femme courageuse, dénonce au printemps dernier le climat de sexisme scandaleux qui règne depuis des années au service des sports de **france●tv**. Toute l'entreprise est secouée au point que la direction diligente une enquête auprès de 115 personnes.

Les sanctions tombent fin juillet : **3 LICENCIEMENTS ET UN BLÂME**. Deux des personnes mises à la porte annoncent leur intention de porter l'affaire devant les prud'hommes. L'un d'entre eux clame dans la presse avoir toujours défendu le football féminin à l'antenne et se targue de nombreux soutiens parmi les sportives.

Pour **Force Ouvrière** le constat est clair, 7 femmes titulaires sur un effectif d'une soixantaine de salariés. C'est moins de 10%. Les ressources humaines sont, au moins en partie, responsables de ce déséquilibre. Les commentaires déplacés fusent au sein de la rédaction. Certaines de ces soi-disant plaisanteries font frémir... Nous ne les rappellerons pas, d'autres médias s'en occupent.

Cette décision jette le discrédit sur toute l'équipe quand la direction, elle, s'en sort indemne. Impossible cependant de ne pas se poser la question du laxisme qui a entouré ces faits supposés pendant des années.

- Qui était au courant ? Qui a fermé les yeux ?
- La direction, si prompte à montrer régulièrement son autorité, a-t-elle couvert ces comportements ?

Force Ouvrière ne va pas jouer les juges, mais son rôle est de comprendre comment et pourquoi dans notre entreprise des situations conflictuelles comme celle-ci, peuvent durer tant d'années sans réactions des directions concernées.

Tolérance zéro ! C'est une réalité pour les salariés et ça doit le devenir également pour la direction.

SALUTAIRE TÉLÉTRAVAIL

Lors de cette crise de la Covid-19, le recours à un **SALUTAIRE TÉLÉTRAVAIL** ne doit pas masquer les risques pour la santé et la sécurité au travail. Celui-ci a été mis en place progressivement, en fonction des situations, des services et des personnels. Après plusieurs mois de déploiement, de nombreux secteurs sont aujourd'hui concernés et bon nombre le seront encore après la fin attendue de cette pandémie.

Force Ouvrière a revendiqué, dès le début de l'été, la négociation d'un accord à part entière sur le télétravail. Les mois passés ont montré ses avantages et les limites du dispositif défini dans l'accord QVT de 2017. Trop flou, trop abstrait, tant pour les managers que pour les salariés. Les débats ont commencé la semaine dernière et se poursuivront plusieurs mois, jusqu'à la signature d'un accord cadre pour l'ensemble de **France Télévisions**.

De nombreux points seront discutés sur le plan managérial ; l'éligibilité, la réversibilité et les conditions de retour sur site, les modalités du contrôle du temps, la régulation de la charge, le respect de la vie privée, le travail pendulaire, le maintien des collectifs et sur les aspects pratiques ; les frais d'assurances,

les indemnités d'occupation du domicile, les conditions de sécurité et de confidentialité, les critères techniques (*les matériels utilisés, la communication*) dont il faut s'assurer.

Le télétravail peut s'avérer être bénéfique pour les salariés qui seront volontaires. Il peut aussi être attractif pour les jeunes générations, mais cela ne devra pas devenir une condition à l'embauche.

À **Force Ouvrière** nous sommes certains que **l'entreprise y trouvera également son avantage** et nous veillerons à ce que les économies recherchées - *c'est une demande de la tutelle* - ne se fassent pas au détriment des salariés.

UNE RENTRÉE MAL MAÎTRISÉE

Une partie des salariés a tendance à oublier les consignes de sécurité lors de cette **RENTRÉE MAL MAÎTRISÉE**. Le nombre de cas est toujours important à **France Télévisions** (8 salariés au siège en début de semaine) et personne ne veut dire où sont localisés les clusters.

Force Ouvrière réclame, encore une fois, ces informations que la direction refuse de communiquer. Dès lors, on peut toujours croire que cela se passe ailleurs et le relâchement s'installe. Localisez les cluster, pour la santé et la sécurité des salariés !

Autre point délicat, les climatisations. **FO** réclame, en vain, un rapport sur le nombre de filtres remplacés et la fréquence de ces remplacements. L'efficacité supposée des filtres contre la propagation du virus nécessite au minimum que les appareils soient bien entretenus.

La direction avance que la climatisation ne transmet pas le Coronavirus. De nombreuses études disent pourtant le contraire depuis le début de l'année. Et l'une d'elle, plus récente sur un car chinois, conforte la thèse de la transmission aérienne du virus par la climatisation (*source franceinfo: avec AFP, le 03/09/2020*).

D'autres études disent que le meilleur moyen de réduire la propagation du virus dans l'air est de renouveler celui-ci en ouvrant régulièrement les fenêtres. Mais c'est souvent impossible au siège où de nombreuses pièces et salles de réunion ou encore les locaux au niveau des plateaux, n'ont pas de fenêtres. Alors que faire ...

Les plateaux où la charge de travail des éclairagistes, notamment, aurait déjà été trop lourde en temps normal. Les nombreuses heures supplémentaires contraintes ne verront pas d'accalmie avant fin novembre. C'est sur cette base très inconfortable que la crise de la Covid-19 vient ajouter son risque pour des personnels qui travaillent sans voir la lumière du jour.

Alors la rentrée maîtrisée, reste plus que jamais **un objectif !**